REGLEMENT DES EPREUVES au 7.12.24

A. COURSE INDIVIDUELLE

Art.1. L'association Comité d'organisation d'Alençon-La Croix Médavy organise le dimanche 23 mars 2025 à 10h30 une course pédestre.

Art.2. Le parcours de 15,4 Km part du Parc Anova à Alençon, et se termine au carrefour de la Croix de Médavy. Les participants s'engagent à accomplir la distance de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les membres du Comité sont habilités à disqualifier tout concurrent ayant un esprit antisportif avant, pendant ou après la course ou ne respectant pas les consignes du Comité d'organisation.

Art.2.1. Tout coureur ne laissant pas apparaître son dossard dans son intégralité sera disqualifié.

Art.2.2. Les concurrents doivent être majeurs (nés avant le 23 mars 2007).

Art.3. Le Comité d'organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment, même si les concurrents n'ont pu en être avertis auparavant.

Art.4. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.4.1. En cas d'impossibilité majeure et indépendante de notre volonté de maintenir la course Alençon-La Croix Médavy à la date prévue (conditions météorologiques, sanitaires, de sécurités liées à des actes de malveillance ou de terrorisme ou autres), l'organisateur fera son maximum pour replanifier la course ultérieurement.

Art.5. Certificats médicaux et licences

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition Alençon- La Croix Médavy 2024 est soumise au téléchargement obligatoire sur le site permettant les inscriptions :

- Soit d'une licence Athlétisme, délivrés par la FFA pour la saison 2024-2025.
- Soit du Pass Prévention Santé de moins de 3 mois (le jour de la course)

Art.6. Le temps imparti aux concurrents pour être classé est de 2h15. Tout concurrent n'ayant pas franchi le km 8 (carrefour de Radon) dans le délai d'une heure sera mis hors course et devra remettre son dossard aux membres de l'organisation habilités. Au-delà de ce délai, la sécurité du participant n'est plus assurée par les organisateurs.

Art.7. Des postes de ravitaillement seront mis en place aux 8e km et au 12,5e km, ainsi qu'après la ligne d'arrivée.

Art.8. En application du règlement de la CNR (Commission Nationale du Running), tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, en fauteuil roulant, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification du concurrent accompagné. Interdiction d'être accompagné d'animaux (chiens ou autres).

Art.9. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Des panneaux indiqueront tous les postes de secours. Les postes de secours ne sont pas des postes de ravitaillement.

Art.10. Le Comité d'Organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de « GMF Assurances ».

Art.11. Tarifs

Pour les coureurs individuels, le tarif d'engagement est fixé à 18€ (retour en car compris) ou de 14€ (retour sans car) pour toutes inscriptions avant le dimanche 23 février 2025 23h59. Il passera au tarif unique de 23€ (retour avec ou sans le bus) pour toutes inscriptions du 24 février au 16 mars 2025 23h59.

Un repas (plat chaud, fromage, desserts) sera proposé de 12h00 à 15h00 au parc Anova au tarif de 12€ en supplément à réserver au moment de votre engagement. Les boissons (vins, bières, café) seront en supplément.

Art.12. Le retrait des dossards et des bracelets « bus » se fera au Parc Anova le samedi 22 mars de 15h à 18h et le dimanche 23 mars de 8h à 10h. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Art.13. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident.

Art.14. CNIL Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou

associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro de dossard.

Art.15. Droit d'image. Les concurrents autorisent expressément les organisateurs d'Alençon-La Croix Médavy et leurs ayants droit, c'est-à-dire leurs partenaires et les médias, à utiliser les toutes les images prises à l'occasion de leur participation à la course Alençon-La Croix Médavy et sur lesquelles ils pourraient apparaître. Cette utilisation peut se faire sur tous types de supports, y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Art.16. Les Coureurs devront présenter un bracelet « bus » au chauffeur, réservé lors de l'engagement, retiré avec le dossard. Les navettes sont réservées exclusivement aux coureurs munis de bracelet « bus ».

Des cars sont à disposition pour tous les coureurs au Parc Anova pour le transport de leurs sacs vers l'arrivée. Les concurrents retrouveront ces véhicules sur la zone d'arrivée.

Art.17. Les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire du site internet de la course, voire le module d'inscription du site. Le Comité n'acceptera aucun dossier d'inscription incomplet. Aucune inscription après le 16 mars 2025 23h59.

Art.18. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Art.19. Les résultats officiels seront disponibles sur le site internet : https://www.breizhchrono.com en direct

Art.20 Remise des récompenses A partir de 14h00 à Anova.

Seuls les concurrents présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses.

Scratch Hommes et Femmes

1er:500€ 2e:300€ 3e:250€ 4e:200€ 5e:150€ 6e:125€ 7e:100€ 8e:100€ 9e:80 € 10e:80 € 11e:60€* 12e: 60€* 13e:50€* 14e:50€* 15e: 50€*

Les 3 premières places : Chèque

De la 4e à la 15e place : Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)

*De la 11e place à la 15e place, sous condition d'avoir couru en 1h00'00 maximum chez les hommes et 1h12'00 maximum chez la femme.

Présence OBLIGATOIRE de l'athlète au Podium de 14h00 à 15h00. Un entraîneur, parent, amis n'est pas considéré comme une présence.

100€ de bonus uniquement au vainqueur sous condition d'avoir couru en 50''20 pour l'homme et 1h00 chez la femme.

Récompense hors scratch, à partir du 11e uniquement
1er JU/ES (2005 à 2007) H et F Un panier garni
1er M1 /M2 (de 1976 à 1985) H et F Un panier garni
1er M3 / M4 (de 1966 à 1975) H et F Un panier garni
1er M5/M6 + (de 1956 à 1965) H et F Un panier garni
1er M7 et + (1955 et moins) un panier garni

Art 21 Tirage au sort : Il sera effectué pendant les récompenses. L'athlète devra être présent physiquement.

A. **COURSE RELAIS**

Règlement identique à la course individuelle sauf :

Le montant est fixé à 24€ (Aller et retour en bus compris pour le relayeur 2 au Km8, retour en bus pour les 2 relayeurs après leur course), pour l'équipe pour toute inscription avant le 23 février 2025 23h59. Il passera à 34€ pour toute inscription du 24 février au 16 mars 2025 23h59. Même tarif si les relayeurs n'utilisent pas les bus.

Le 1er relayeur effectuera le parcours du départ au km 7,8 (plots). Du 7,8e au 8,2km, il devra courir à côté du 2e relayeur jusqu'au 2e plot. Le 1er relayeur devra s'arrêter au km 8,2. Toute équipe de relais qui ne fera pas les 400 m entièrement entre les plots à côté sera disqualifiée.

Le relais est ouvert à partir de la catégorie Cadet (2009). Une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs nés entre 2007 et 2009.

Récompenses du relais

100% en Bon Leclerc (utilisable dans tous les Leclerc de France)

Relais Hommes 1er :200€e 2: 150 € 3e : 100 € 4e : 80€ 5e : 50€
Relais Femmes 1er :200€e 2: 150 € 3e : 100 € 4e : 80€ 5e : 50€
Relais Mixte (1H + 1F)) 1er : 100€ 2e : 60€ 3e : 40€
Relais 90 ans à deux (3960 maximum les 2 années de naissance cumulées maximum) 1er, 2e et 3e : paniers garnis
Panier garni pour l'équipe qui aura le plus d'écart d'âge entre les deux.
Une seule récompense possible par équipe. Pas de cumul possible.

A. **RANDONNEE**

Le départ du parcours de 13km est à 8h00 pour la randonnée est à la Maison des Loisirs à Damigny et l'arrivée au carrefour de la Croix de Médavy. Fin de la Randonnée maximum:12h30

Le montant est fixé à 10€ (retour en car) ou à 6€ (retour sans car) jusqu'au 23 février 2025 23h59. A partir du 24 février et jusqu'au 16 mars 2025 23h59, 12€ par randonneur (retour en bus).

Accès ravitaillement à mi-course et à l'arrivée. Retrait des bracelets aux mêmes horaires que pour la course

Aucune manifestation, revendication extra-sportive ne doit apparaitre lors de cette manifestation

Les derniers bracelets pourront être retirés à la maison des Loisirs à Damigny le jour J de 7h00 à 7h45.

Site internet : www.alenconlacroixmedavy.com contact@alenconlacroixmedavy.com